

La greffe d'organes ça marche. La greffe d'organes sauve des vies ! Une évidence aujourd'hui ! Une évidence dont Gilles est ici un bien bel exemple. Comme d'autres aussi, présents dans l'assistance. Tous venus témoigner par leur présence, honorer la mémoire de celle ou de celui à qui ils doivent la vie. La mémoire de leur « donneur ». Et de leurs proches, qui ont eu le courage, en plein désarroi, de confirmer la volonté de leur défunt.

Mais ne nous voilons pas la face, tous n'ont pas eu cette chance, de recevoir ce don salvateur. Ils sont partis avant, par manque de greffon.

Aujourd'hui en France, alors que le nombre de personnes en liste d'attente de greffe ne cesse d'augmenter (plus de 26 000 aujourd'hui), le nombre de personnes greffées d'un organe vital stagne autour de 6 000 par an. Un écart que la pandémie de la Covid-19 n'a fait qu'accentuer en 2020 : moins 25 % de greffes réalisées, 933 (chiffre jamais atteint) personnes décédées avant greffe, un taux de refus qui est remonté de 3 points, à 33 %.

C'est le constat du collectif Greffes+, constitué de 9 associations et fédérations militantes, dont FRANCE ADOT. Constat qui a motivé ce collectif, en amont du lancement du 4^{ème} plan pour la greffe d'organes et de tissus 2022-2026, à organiser les 1^{ères} Assises Nationales du Don d'Organes. Elles se sont tenues le 14 octobre dernier à l'Académie de médecine à Paris, et ont donné lieu à la parution d'un « *Manifeste pour le Don d'Organes* ».

Ce manifeste, « *Plus de prélèvements pour plus de greffes* », est l'aboutissement de plusieurs mois d'interviews, de concertations du monde associatif avec les professionnels de santé, les institutionnels.

Autour de 5 thématiques principales sur lesquelles il est primordial d'agir, en lien avec les acteurs concernés (l'administration, le prélèvement, la transplantation, le don du vivant et la culture du don), le collectif Greffes+ y a formulé 19 propositions phares qui constituent des pistes d'action concrètes à mettre en œuvre pour lever les obstacles au prélèvement et à la greffe.

Avant d'arriver à l'objet qui nous rassemble aujourd'hui, la plantation de cet *Arbre de vie*, je citerai 4 de ces propositions phares :

- Premièrement, instaurer une autorité placée sous la responsabilité du ministre de la Santé, chargée de l'élaboration, de l'animation et de la gouvernance de la politique du don d'organes. Sorte de « *Monsieur don d'organes* », comme on a eu récemment un « Monsieur vaccin » pour la pandémie.

- Deuxièmement, créer les conditions d'une réduction des réticences des proches.

Les coordinations hospitalières de prélèvement ont la lourde tâche de s'assurer que le défunt n'avait pas émis d'opposition au prélèvement d'organes. Elles le font très bien. Mais elles sont parfois confrontées à des proches qui, par manque de connaissance du sujet, finissent par rendre impossible le prélèvement – essentiellement pour des raisons religieuses ou culturelles –, sans qu'il soit réellement établi d'une opposition réelle du défunt.

Globalement ce type de cas représente la moitié du « taux de refus actuel de 33 % ». C'est inacceptable. Des recherches doivent être lancées afin de mieux comprendre ces mécanismes de *refus liés au contexte* et proposer des solutions en termes de conduite de l'abord des proches.

- Troisièmement, inciter le grand public à en parler avec ses proches afin de les protéger.

Malgré l'évolution de la loi au 1^{er} janvier 2017, les conditions de don d'organes restent peu connues des Français. Les bénévoles de FRANCE ADOT en savent quelque chose. Il est indispensable d'intensifier l'information du grand public, car les coordinations le confirment : lorsque le défunt a informé ses proches de sa position par rapport au don d'organes, ceux-ci respectent cette volonté dans la grande majorité des cas.

- Quatrièmement enfin, et j'en arrive à ce qui motive notre présence ici aujourd'hui : honorer les donneurs à titre posthume et accompagner leur famille. Ce point fait partie intégrante de la « *Culture du don* » mise en avant par le Manifeste. Le collectif propose en effet d'instaurer en France une véritable

« *Culture du don* » auprès du grand public, mais aussi au sein de l'hôpital et de la médecine de ville.

Honorer les donateurs, c'est proposer des lieux d'hommage pour les donateurs et leur famille. La loi de bioéthique de 2004 l'impose aux hôpitaux, même si c'est loin d'être le cas partout. Mais c'est bien évidemment le cas à Saint-Brieuc, où la sculpture « *L'Homme brisé* », offerte par France ADOT22 en 2009, rappelle aux visiteurs, dans le hall d'accueil, le bienfondé du don et de la greffe, et où plus récemment un Ginkgo Biloba a été planté.

Le Manifeste propose d'étendre ces lieux d'hommage aux villes, dans un lieu public visible. Car le don d'organes est un acte citoyen avant tout.

C'est l'objet de cette manifestation de Plussulien, ce 27 novembre : cet *Arbre de Vie*, un Ginkgo Biloba, symbole de longévité, rappellera aux Plussulianais et Plussulianaises, que cette commune de 500 habitants a été la 1^{ère} commune Costarmoricaine à créer ce lieu de vie, ce lieu de réflexion. Quoi de plus symbolique en plus que l'initiateur de cette cérémonie, son maire et donc premier magistrat de la commune, ait lui-même bénéficié d'une greffe ? Une greffe du cœur qui plus est ? Vraiment, tout un symbole ! Merci « Monsieur le Maire », merci Gilles et bravo.

Maintenant un élu greffé du cœur à l'initiative de cette « première », c'est super évidemment. Mais l'idée c'est que ça donne l'envie à d'autres « premiers magistrats » de faire la même chose.

Nul besoin d'attendre d'être greffé pour en faire de même !

Evidemment FRANCE ADOT 22 serait fière d'accompagner une prochaine plantation d'un Arbre de Vie en l'hommage aux donateurs, et d'autant plus fière que la commune aurait une population conséquente : l'impact départemental serait d'autant plus important. Alors Saint-Brieuc, Lannion, Plérin, Lamballe, Dinan, Loudéac ... qui sera la première ?

Merci à toutes et à tous de votre présence.